

Conseils de printemps en sécurité incendie



Quelques conseils pour l'utilisation sécuritaire de votre barbecue :

- Utilisez-le à l'extérieur seulement et dans un endroit bien aéré. Une aération insuffisante peut mener à une accumulation dangereuse de gaz ou à une intoxication au monoxyde de carbone (CO).
- Installez-le sur une surface solide et stable, loin de toute circulation ou aire de jeu.
- Assurez-vous qu'il soit éloigné des matières combustibles tels un mur de revêtement ou des arbres. Suivez les directives du manuel du fabricant pour éviter tout type de danger.



Quelques conseils de prévention pour la saison chaude :

- Ne jetez jamais vos mégots de cigarette dans un terreau, un sol végétal, la nature ou même un pot à fleurs.
- Éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli d'eau ou de sable.
- Arrosez régulièrement vos plantes, haies, paillis, etc., tout en respectant la réglementation en vigueur.

Soyez responsable, avant de faire brûler les déchets végétaux, abattis et autres rebuts à ciel ouvert, informez-vous de la réglementation municipale en vigueur en matière de sécurité incendie. Des amendes peuvent s'appliquer dans un cas de non-respect de la réglementation, informez-vous au 819 523-9797 ou visitez le site Web de la municipalité au www.ville.latuque.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/prevention-incendie.

